Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 029-212901755-20261102-2026_11_02_D85-DE

PLONEVEZ-DU-FAOU
Kalet 'vel an dero eeun 'giz ar fao
Dur comme le chêne - Droit comme le hêtre

Commune de PLONEVEZ DU FAOU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026 - 85

L'an deux mille vingt-six, le deux novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de **PLONEVEZ DU FAOU**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Marguerite BLEUZEN**, Maire.

Date de convocation : 23 octobre 2026 Convocation affichée le : 23 octobre 2026

Présents : M. BLEUZEN, V. CARO CHERRE, J.L. LANDREIN, J. BOULC'H, A. BRENAUT, A. RIOU, D. SALAÜN, G. BERNARD, A. LAMANDA, A-M. BRETEL, L. LE GUILLOU, D. MENUGE, S. MAO, M. VOLANT LE DEROFF, B. BARBIER, M. CAENES-BARDON, D. MORVAN, M. QUERE.

Absent excusé : E. DE OLIVEIRA-ORIOL.

Nombre de conseillers en exercice : 19 Nombre de conseillers présents : 18

Procuration : E. DE OLIVEIRA-ORIOL (procuration à M. BLEUZEN).

Secrétaire de séance : Valérie CARO-CHERRE.

Objet de la Délibération
Avis sur le projet de modification du périmètre du site Natura 2000 « Vallée de l'Aulne »

La synthèse du projet d'extension du périmètre du site Nature 2000 « Vallée de l'Aulne » a été transmise aux membres du conseil municipal.

Cette extension, portée par l'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Aulne (EPAGA), a pour objectif d'inclure certains secteurs du bassin versant de l'Aulne porteurs d'enjeux écologiques forts centrés autour des poissons migrateurs, des chiroptères et de la mulette perlière.

En application des articles L.414-1, et R. 414-3 du code de l'environnement, le projet est soumis au conseil municipal pour avis.

Le conseil municipal, considérant que le projet d'extension a été réalisé en concertation avec les propriétaires des parcelles concernées, émet un avis favorable, à l'unanimité, au projet d'extension du site Natura 2000.

Pour extrait conforme,
Mme le Maire,
Marguerite BLEUZEN.